



Commission économique pour l'Europe

Comité du commerce

**Centre des Nations Unies pour la facilitation
du commerce et les transactions électroniques**Vingt-cinquième session
Genève, 8 et 9 avril 2019**Rapport du Centre pour la facilitation du commerce
et les transactions électroniques (CEFACT-ONU)
sur les travaux de sa vingt-cinquième session****I. Participation**

1. Le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) a tenu sa vingt-cinquième session plénière à Genève, les 8 et 9 avril 2019.
2. Ont participé à la session des représentants des pays suivants : Allemagne, Bélarus, Chine, Espagne, Eswatini, Fédération de Russie, Finlande, Géorgie, Inde, Italie, Japon, Kenya, Nigéria, Pays-Bas, Sénégal, Singapour, Slovénie, Tadjikistan, Thaïlande et Ukraine. Des représentants de l'Union européenne étaient également présents.
3. Les organismes des Nations Unies ci-après ont participé à la session : Organisation mondiale du commerce (OMC), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et Centre du commerce international (CCI). L'organisation non gouvernementale (ONG) ci-après a participé à la réunion : Conseil Asie-Pacifique pour la facilitation du commerce et le commerce électronique.
4. L'Administratrice chargée de la Division du commerce et de la coopération économique de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a ouvert la réunion. Elle a souligné à quel point la facilitation du commerce était pertinente dans le cadre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges et appelé l'attention sur les bénéfices susceptibles d'en découler. Elle a mis l'accent sur le caractère inclusif du CEFACT-ONU et sa collaboration avec d'autres organismes en vue de fournir des instruments de facilitation du commerce et des outils de commerce électronique, ainsi que sur sa volonté d'appuyer les objectifs de développement durable. Elle a présenté les résultats du Forum du CEFACT-ONU, qui s'était tenu la semaine précédente. Cette manifestation, articulée en trois conférences, avait attiré de nombreux participants et rassemblé plus de 300 experts. L'intervenante a conclu son allocution en évoquant quelques-uns des points forts qui seraient examinés pendant la séance.
5. La Présidente du CEFACT-ONU a souhaité la bienvenue aux représentants et souligné la pertinence des normes du CEFACT-ONU compte tenu du caractère autonome, de la solidité et de la fiabilité des mesures pouvant être prises sur cette base. Ces normes,



qui étayaient les méthodes commerciales existantes, pouvaient facilement être adaptées pour appuyer des technologies émergentes. Elle a expliqué que les modèles de données de référence étaient des outils sémantiques clefs qui permettaient de structurer le travail et de faciliter ainsi l'utilisation des normes techniques. Elle a mis en avant quelques-uns des éléments essentiels du projet de programme de travail pour 2019-2020, notamment deux recommandations phares : la Recommandation n° 33 sur la mise en place d'un guichet unique et la Recommandation n° 16 sur le Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE-ONU). Pour conclure, elle a rappelé l'importance de la réunion en cours et le rôle central que jouaient les chefs de délégation dans les travaux de développement du CEFACT-ONU.

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

6. Le secrétariat a informé la Plénière que le projet d'ordre du jour ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/1 avait été modifié et a présenté le projet d'ordre du jour révisé ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/1/Rev.1.

Décision 19-01 de la Plénière : La Plénière a adopté l'ordre du jour provisoire annoté et révisé ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/1/Rev.1 avec les modifications proposées.

III. Élections (point 2 de l'ordre du jour)

7. Des élections ont été organisées pour des postes de rapporteurs régionaux. Le secrétariat a annoncé que des candidatures avaient été proposées par trois chefs de délégation : M^{me} Urachada Ketprom (Thaïlande) pour la région Asie-Pacifique, et MM. Mor Talla Diop (Sénégal) et Jalal Benhayoun (Maroc) pour la région Afrique. Les délégations indienne et chinoise, ainsi que le Conseil Asie-Pacifique pour la facilitation du commerce et le commerce électronique, ont appuyé la candidature de M^{me} Urachada Ketprom pour la région Asie-Pacifique. Le secrétariat a demandé à la Plénière si elle préférerait procéder à une élection pour la région Afrique ou retenir les deux candidats et leur assigner à chacun une partie de la région. Les délégations indienne et italienne ont suggéré d'élire les deux rapporteurs pour l'Afrique, et de charger M. Mor Talla Diop de l'Afrique subsaharienne et M. Jalal Benhayoun du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. La Plénière a accepté cette proposition. La Présidente a appelé à la nomination d'un rapporteur pour l'Amérique latine, exprimant le souhait qu'à l'avenir, cette partie du monde soit également représentée. Tous les candidats élus ont prononcé quelques mots sur leur engagement au sein du CEFACT-ONU et sur les efforts qu'ils avaient déployés pour faire connaître les travaux menés dans leurs régions respectives.

Décision 19-02 de la Plénière : La Plénière a élu par acclamation M^{me} Urachada Ketprom Rapporteuse régionale du CEFACT-ONU pour l'Asie-Pacifique, M. Mor Talla Diop Rapporteur régional du CEFACT-ONU pour l'Afrique subsaharienne et M. Jalal Benhayoun Rapporteur régional du CEFACT-ONU pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

IV. Questions découlant des travaux menés depuis la vingt-quatrième session (point 3 de l'ordre du jour)

8. Le secrétariat a présenté le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/3, portant sur les questions découlant des travaux menés depuis la vingt-quatrième session. Ce document met en avant la collaboration qui s'est instaurée avec divers organismes pendant cette période, notamment :

- Avec la CNUCED pendant les éditions 2017 et 2018 de la semaine du commerce électronique ;

- Avec toutes les commissions régionales de l'ONU dans le cadre de l'enquête semestrielle sur la facilitation du commerce et le commerce sans papier ;
- Avec la Direction générale de la mobilité et des transports (DG MOVE) de la Commission européenne dans le cadre du forum sur le numérique dans les transports et la logistique ;
- Avec la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG MARE) de la Commission européenne dans le cadre des travaux de l'Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches de la CEE ;
- Avec la Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière (DG TAXUD) de la Commission européenne dans le cadre de ses travaux sur la mise en place d'un guichet unique ;
- Avec la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DG DEVCO) de la Commission européenne et le CCI dans le cadre des travaux sur les chaînes de valeur durables dans les secteurs de l'habillement et de la chaussure ;
- Avec la Commission économique eurasiennne dans le cadre d'une série d'ateliers de formation sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement et la simplification des procédures d'importation et d'exportation destinés aux agences commerciales, et en vue de la mise en place de comités nationaux de facilitation des échanges, notamment en Asie centrale ;
- Avec les signataires du Mémoire d'accord sur le commerce électronique, à savoir l'Organisation internationale de normalisation (ISO), l'Union internationale des télécommunications (UIT) et la Commission électrotechnique internationale (CEI).

9. Le document soulignait également le rôle que jouent le CEFACT-ONU et ses recommandations pratiques, normes et outils dans la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges. Le secrétariat était un membre actif du Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges, qui regroupe des organismes d'appui, des donateurs et des États membres. Il participait en outre activement aux réunions des organisations de l'annexe D+ visées dans l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges.

10. Tous les organismes des Nations Unies accordaient une attention particulière au Programme de développement durable à l'horizon 2030 depuis sa mise en œuvre en janvier 2016. Le secrétariat avait grandement contribué au Forum régional pour le développement durable et au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, en particulier pour ce qui était des thèmes de la technologie de la chaîne de blocs et de la transparence et de la traçabilité dans l'industrie textile et dans le secteur de la pêche. À cet effet, il avait collaboré avec diverses entités telles que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), la Coalition néerlandaise pour les chaînes de blocs, le Gouvernement slovène, le CCI et la DG DEVCO de la Commission européenne.

11. Le secrétariat a rendu compte de l'évolution du Guide pratique des Nations Unies relatif à la facilitation du commerce, qui avait encore été ouvert à d'autres organisations et enrichi de nouveaux itinéraires.

12. Il a également été rendu compte du travail du Conseiller régional, qui a aidé plusieurs États membres de la CEE à mettre en œuvre l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, notamment l'Azerbaïdjan, le Bélarus, le Kazakhstan, l'Ukraine et les pays des Balkans occidentaux. Le Conseiller régional avait organisé diverses manifestations, dont certaines en collaboration avec la Commission économique eurasiennne. Dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour les économies et pays d'Asie centrale (SPECA), il avait organisé la douzième réunion du Groupe de travail sur le commerce du SPECA à Almaty (Kazakhstan) en septembre 2018.

13. La Présidente du CEFACT-ONU et le secrétariat ont présenté les travaux entrepris par le CEFACT-ONU depuis la dernière session plénière au Comité exécutif de la CEE et au Groupe de contact du CEFACT-ONU. Le Comité exécutif a approuvé le programme de travail de l'Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches (ECE/EX/2018/L.8), ainsi qu'un projet extrabudgétaire financé par la Commission européenne, portant sur le renforcement de la transparence et de la traçabilité pour des chaînes de valeur plus viables dans les secteurs de l'habillement et de la chaussure.

14. Le représentant du Tadjikistan a remercié le secrétariat pour l'appui fourni dans le cadre du projet de renforcement des capacités mis en place par la CEE dans son pays, et en particulier pour l'aide apportée en vue de la création du Comité national de facilitation des échanges, de la préparation de l'étude concernant les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce et de l'élaboration d'un plan d'action national pour la diversification des exportations, qui étaient des instruments importants pour faire avancer les réformes nationales entreprises dans le domaine de la facilitation des échanges. Il a évoqué les travaux entrepris par son pays pour mettre en œuvre l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges et insisté sur le rôle essentiel que jouait cet accord dans la promotion du commerce, en particulier dans les pays sans littoral. Le Tadjikistan, qui avait créé son comité national de facilitation des échanges deux ans plus tôt, avait déjà proposé plusieurs nouvelles réglementations visant à améliorer l'environnement commercial, ainsi que des mesures de modernisation des procédures.

15. Le représentant de la Fédération de Russie a accueilli avec satisfaction le travail accompli par le secrétariat de la CEE, ainsi que la formation dispensée conjointement par la CEE, la CNUCED et le CCI. Il a particulièrement apprécié les travaux relatifs à la mise en place du guichet unique et au commerce électronique. Il a souhaité savoir si la CEE prévoyait de collaborer avec la CNUCED pour élaborer un glossaire des termes utilisés dans le domaine du commerce électronique international. Le secrétariat a informé les délégations qu'il s'employait à mettre à jour le glossaire multilingue des termes relatifs à la facilitation du commerce de la CEE (en y ajoutant la traduction chinoise établie avec l'aide de la délégation chinoise) et qu'il étudierait la possibilité d'y inclure les termes relatifs au commerce électronique international, pour autant qu'il dispose des ressources extrabudgétaires nécessaires. Le Bureau a expliqué que le CEFACT-ONU collaborait avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD) en vue de parvenir à une définition harmonisée du commerce électronique.

Décision 19-03 de la Plénière : La Plénière a pris note du rapport traitant des questions précédemment soulevées et a prié le secrétariat d'établir un rapport similaire à la prochaine session plénière en 2020.

V. Aperçu des faits nouveaux présenté par le Bureau (point 4 de l'ordre du jour)

16. Le Bureau a rendu compte de sa nouvelle structure, en place depuis mai 2018, et notamment de la nomination de trois nouveaux coordonnateurs de domaine et du départ de deux des coordonnateurs en place. Il a indiqué avoir tenu 20 conférences téléphoniques ordinaires et adopté 60 décisions. Il a expliqué qu'une définition de travail claire du commerce électronique, applicable à tous les travaux du CEFACT-ONU, avait été adoptée et qu'il avait décidé de privilégier une démarche sémantique plutôt qu'ontologique. Le CEFACT-ONU avait été représenté à 85 manifestations et le service de communication de l'ONU avait recensé 441 communications qui le concernaient directement.

17. La Vice-Présidente chargée du volet des procédures du commerce international a fait le point sur l'état d'avancement des projets de recommandation, s'agissant notamment de la version finale de la Recommandation n° 37 : Portail de présentation unique (ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/6), de la révision de la Recommandation n° 33 sur la mise en place d'un guichet unique et d'une future recommandation sur les principes de base du fonctionnement d'un guichet unique. Elle a également rendu compte de l'état d'avancement

du projet de livre blanc sur les services intégrés aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises (MPME) en matière de commerce international, qui avait pour but d'aider ce type d'entreprises à accéder aux marchés internationaux. Enfin, elle a annoncé le lancement d'un nouveau projet de recommandation portant sur les procédures d'importation du secours d'urgence, qui serait élaborée en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires.

18. Le Vice-Président chargé du volet de la chaîne d'approvisionnement internationale a fait le point sur cette nouvelle thématique, sur la pertinence des produits du CEFACT-ONU et sur les nouveaux moyens qu'il serait possible d'utiliser pour diffuser les travaux réalisés. Il a annoncé la mise au point finale de la Recommandation n° 43 sur les pratiques d'achat durables (ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/7) et du livre blanc sur les conteneurs intelligents (ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/10). Il a en outre rendu compte de l'état d'avancement de divers projets, notamment du modèle de données de référence acheter-expédier-payer, du modèle de données de référence relatif à la comptabilité et à l'audit, de l'interface d'échange d'informations issues de pipelines de données, des mappages électroniques du répertoire de la Convention de l'Organisation maritime internationale (OMI) visant à faciliter le trafic maritime international (eIMO-FAL), de la révision de la Recommandation n° 16, de la normalisation intersectorielle des processus de livraison, des processus de suivi et de traçage dans le cadre d'une chaîne d'approvisionnement intersectorielle et des demandes de financement des bons de commande. Il a félicité les équipes chargées de ces projets pour la qualité de leur travail et de leur communication.

19. Le Vice-Président chargé du volet de la réglementation a rendu compte des progrès réalisés dans le cadre du projet portant sur les chaînes de bloc et présenté trois documents soumis à la Plénière (ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/8, ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/9 et ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/INF.3). Il a annoncé le lancement d'un nouveau projet sur l'interopérabilité des certificats d'origine préférentielle au sein d'un registre de chaîne de blocs et d'un nouveau projet sur l'Internet des objets au service de la facilitation du commerce. Les experts de ce volet envisageaient également de mettre en place des projets qui porteraient sur l'identification électronique, l'authentification et la reconnaissance mutuelle en vue de la facilitation du commerce, et étudiaient en outre la possibilité d'utiliser des technologies émergentes comme l'intelligence artificielle, l'informatique quantique et la 5G. Le Vice-Président chargé du volet de la réglementation a fait le point sur l'état d'avancement du projet sur la gestion et l'analyse des déchets.

20. Le Vice-Président chargé du volet sectoriel a annoncé que la dernière touche avait été apportée au Livre vert sur le tourisme durable (programmes d'immersion) (ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/11) et au modèle de certificat électronique de qualité, qui devrait être publié sous peu. Il a également annoncé un nouveau projet sur la traçabilité et la transparence dans l'industrie du cuir et des textiles durables, de nouveaux projets potentiels donnant suite aux travaux réalisés dans le domaine du tourisme durable et des travaux distincts sur les programmes d'immersion. Il a demandé aux délégations de répondre sans délai aux demandes de soutien des chefs de délégation et de contribuer à intégrer de nouveaux experts dans ces projets.

21. Le Vice-Président chargé du volet de la méthodologie et de la technologie a fait le point sur la publication des éléments actualisés du répertoire EDIFACT, de la bibliothèque de composants communs et des schémas correspondants. Il a également été fait état d'une mise à jour de l'annexe de la Recommandation n° 28 sur les codes des types de moyens de transport et du Guide de l'utilisateur pour la gestion des codes. Le Vice-Président a aussi annoncé que l'élaboration d'un nouveau guide sur la construction des messages avait débuté récemment. Il a également fait le point sur l'état d'avancement du projet de normalisation du format d'en-têtes et d'enveloppes des documents à des fins d'échange et a fait rapport sur la publication des répertoires du LOCODE-ONU.

22. Le secrétariat a rendu compte des projets extrabudgétaires en cours visant à appuyer la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, parmi lesquels figuraient deux projets financés par la Fédération de Russie (l'un pour soutenir le Tadjikistan, l'autre, l'Asie centrale) visant à mettre en place des comités nationaux de facilitation des échanges, à uniformiser les documents commerciaux et à créer un guichet unique. Un autre projet, financé par la onzième tranche du Compte de l'ONU pour le

développement, visait un pays de chaque sous-région de la CEE, à savoir le Kazakhstan, le Bélarus, la Géorgie et la Macédoine du Nord. Le secrétariat entendait se doter des moyens d'aider les États membres à mettre en œuvre l'Accord de l'OMC sur les échanges. En outre, il était prévu qu'une manifestation importante soit organisée en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, peut-être plus tard dans l'année, dans le but d'appuyer la mise en place des comités nationaux de facilitation des échanges.

Décision 19-04 de la Plénière : La Plénière a pris note des faits nouveaux présentés par le Bureau et lui a demandé de faire de nouveau un rapport similaire en 2020.

VI. Rapports des rapporteurs (point 5 de l'ordre du jour)

23. Le Rapporteur régional pour l'Afrique a rendu compte de sa participation à différentes manifestations intéressant le CEFACT-ONU, en particulier sur les thèmes de la mise en place d'un guichet unique, des comités nationaux de facilitation des échanges et du commerce électronique. Il a également fait le point sur les activités que l'Alliance africaine pour le commerce électronique a menées dans ce domaine, dans la région et au-delà, ainsi que dans les domaines des certificats d'origine électroniques, de la coordination des transports et de la prise de décisions au niveau régional. Plusieurs projets portant sur les portails commerciaux, les guichets uniques dans certains des pays les moins avancés d'Afrique, l'extension du certificat d'origine électronique et la reconnaissance mutuelle de la signature numérique devraient être lancés prochainement. L'Alliance africaine pour le commerce électronique avait élaboré un nouveau guide sur la mise en œuvre du guichet unique, qui était disponible sur son site Web, et il était prévu qu'un forum international sur les guichets uniques se tiendrait à Dakar les 25 et 26 avril 2019.

24. La Rapporteuse régionale pour la région Asie-Pacifique a rendu compte des activités du Conseil Asie-Pacifique pour la facilitation du commerce et le commerce électronique, notamment de l'avancée des travaux du groupe de travail chargé des voyages, du tourisme et des loisirs et du groupe de travail sur le commerce électronique transfrontalier, ainsi que de l'échange, au sein de la région, de certificats phytosanitaires électroniques fondés sur la certification du CEFACT-ONU (eCert) pour les produits d'exportation. Elle a en outre fait le point sur l'état d'avancement du projet de guichet unique régional dans la région de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et sur l'application des Recommandations n^{os} 33, 34 et 36 de la CEE relatives au guichet unique. Elle a également donné des informations sur les initiatives lancées par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), notamment l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, la formation en ligne sur l'analyse des procédés commerciaux et les travaux de recherche portant sur le commerce sans papier et la facilitation du commerce. Elle a en outre annoncé que la trente-septième réunion du Conseil Asie-Pacifique pour la facilitation du commerce et le commerce électronique se tiendrait du 22 au 24 mai 2019 en Thaïlande.

Décision 19-05 de la Plénière : La Plénière a pris note des rapports du Rapporteur pour l'Afrique et de la Rapporteuse pour l'Asie et le Pacifique et leur a demandé de rendre compte à nouveau de leurs activités à la prochaine session plénière en 2020.

VII. Activités d'autres organes de la CEE et organisations internationales présentant un intérêt pour le CEFACT-ONU (point 6 de l'ordre du jour)

25. L'approche fondée sur les interactions qu'a adoptée la CEE en réponse au Programme de développement durable à l'horizon 2030, a été présentée. L'un des objectifs principaux de cette approche était de faciliter la communication relative à l'action déployée par la CEE et de montrer les liens existant entre les différentes manifestations de cette

action. Les liens unissant une bonne part des travaux du CEFACT-ONU avaient trait à la mobilité durable et à la connectivité intelligente. Le secrétariat jouait un rôle actif dans ces travaux, qu'il s'attachait à coordonner.

26. Les délégations ont été informées des travaux intéressant le CEFACT-ONU qui avaient été menés à la CEE par le Comité directeur des capacités commerciales et des normes commerciales (SCTCS), le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé (CICPPP) et le Comité des transports intérieurs. Les représentants de ces entités ont souligné la qualité de la coopération avec le CEFACT-ONU, toujours d'actualité, et mentionné de nouveaux domaines auxquels elle pourrait être étendue¹.

27. Le secrétaire du SCTCS a présenté les activités du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles, s'agissant en particulier des liens avec l'action déployée dans le domaine de l'utilisation durable des ressources naturelles. L'étiquetage des produits agricoles et la réduction des pertes et gaspillages alimentaires constituaient une part essentielle de l'action commune menée en la matière, étant donné qu'ils relèvent du projet mené conjointement avec le CEFACT-ONU sur les certificats de qualité électroniques. Le secrétaire a également présenté les travaux du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (Groupe de travail 6), reflétant les liens de cette thématique avec les villes intelligentes et durables. La surveillance des marchés, la cybersécurité et la gestion des risques entraînent pour une part importante dans cette interaction. Ce Groupe de travail s'était employé à élaborer des normes au service de la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que des normes sur l'égalité des sexes. Le secrétaire du SCTCS a en outre présenté une série d'études sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce, qui avaient été réalisées en Albanie, en Arménie, au Bélarus, en Géorgie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en République de Moldova et au Tadjikistan.

28. Le Chef d'unité au sein de la Section de la coopération et des partenariats a présenté la structure du sous-programme sur la coopération et l'intégration économiques, qui comprenait deux sections : la première consacrée à la coopération et aux partenariats, et la seconde à l'élaboration de politiques axées sur l'innovation. Il a mis en lumière les synergies entre les travaux entrepris dans ce cadre et ceux du CEFACT-ONU. Depuis trois ans, la Section de la coopération et des partenariats mettait en place des projets visant à élaborer des normes et des recommandations pratiques, et elle avait adopté les mêmes procédures que le CEFACT-ONU à cet égard. L'intervenant a expliqué comment les sections avaient collaboré au cours de l'année écoulée dans le cadre de la consultation sur le projet de recommandation portant sur les pratiques d'achat durables et de l'élaboration d'un article sur les normes et l'innovation rédigé conjointement par les deux sous-programmes. L'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité avait entrepris la rédaction d'un rapport sur l'innovation en matière d'administration en ligne dans le monde, et elle serait heureuse que le CEFACT-ONU y contribue. L'intervenant a en outre demandé que de nouveaux centres d'excellence en matière de partenariats public-privé (PPP) soient créés prochainement.

29. Le Chef de la Section de la facilitation et de l'économie des transports, qui relève de la Division des transports durables de la CEE, a rendu compte du succès de la coopération avec le CEFACT-ONU. Il a expliqué à quel point la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (Convention CMR) était importante et a présenté les travaux entrepris pour élaborer une norme du CEFACT-ONU relative à la lettre de voiture électronique qui permettrait d'appuyer le Protocole additionnel à la Convention CMR concernant la lettre de voiture électronique. Depuis l'élaboration et la mise en œuvre de ces normes l'année précédente, trois nouvelles parties contractantes avaient signé le Protocole additionnel. Le Chef de la Section a également présenté un projet conjoint visant à mettre au point une version électronique de la carte verte pour pouvoir vérifier la validité de l'assurance par des moyens de communication électronique, ainsi qu'une proposition de projet conjoint visant à créer un nouveau site Web d'apprentissage en ligne englobant toutes les conventions relatives au transport, lequel site renverrait au Guide pratique relatif

¹ Les exposés sont disponibles à l'adresse : <http://www.unece.org/index.php?id=50615>.

à la facilitation du commerce. Il a en outre indiqué qu'une coopération en vue du développement du système international eTIR était envisageable.

VIII. Recommandations et normes (point 7 de l'ordre du jour)

30. La Présidente a donné un bref aperçu des différentes recommandations et normes que la Plénière aurait à examiner.

31. Elle a présenté la Recommandation n° 37 sur les portails de présentation unique (ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/6), soumise à la Plénière pour approbation. Des études de cas sur les dispositifs de portail de présentation unique (ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/INF.2) ont également été présentées à la Plénière à titre d'information. Ce type de mécanisme de facilitation du commerce permettait aux acteurs du commerce issus du secteur privé de participer tant à des échanges d'entreprise à entreprise qu'à des échanges d'entreprise à administration publique. La Présidente a remercié les chefs de projet et l'équipe du projet pour leur investissement.

Décision 19-06 de la Plénière : La Plénière a approuvé la Recommandation n° 37 de la CEE sur le portail de présentation unique (ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/6) et pris note des études de cas y relatives (ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/INF.2) en vue de créer plus tard un répertoire d'études de cas.

32. La Présidente a présenté la Recommandation n° 43 sur les pratiques d'achat durables (ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/7), soumise à la Plénière pour approbation. Cette recommandation proposait d'accorder autant d'importance au critère de la responsabilité sociale et environnementale qu'aux critères économiques dans le cadre des pratiques d'achat, et comprenait une liste d'aspects qui pouvaient être pris en compte. La Présidente a remercié le chef de projet et son équipe pour leur investissement.

Décision 19-07 de la Plénière : La Plénière a approuvé la Recommandation n° 43 de la CEE sur les pratiques d'achat durables (ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/7).

33. La Présidente a annoncé que, depuis la dernière Plénière et selon les procédures consacrées, le secrétariat avait publié :

- Les versions D.18A et D.18B du répertoire EDIFACT ;
- Les versions 2018-1 et 2018-2 du LOCODE-ONU ;
- Les versions D.18A et D.18B de la bibliothèque de composants communs du CEFACT-ONU ;
- Les versions D.18A et D.18B de la bibliothèque de schémas XML du CEFACT-ONU ;
- Une mise à jour de la liste de codes annexée à la Recommandation n° 28 sur les codes des types de moyens de transport ;
- Un guide de l'utilisateur pour la gestion de codes ;
- La version 1.0 du document portant spécification des exigences opérationnelles du Modèle de données de référence pour le transport multimodal.

34. Le secrétariat a brièvement présenté l'état des travaux de refonte du site Web du CEFACT-ONU, supposant notamment une réorganisation des mesures à atteindre de manière à servir au mieux ceux qui sont chargés de les mettre en œuvre. Les nouvelles pages du site devraient permettre aux visiteurs de trouver toutes les réalisations relatives à un sujet spécifique, par exemple la Recommandation n° 33 de la CEE ou le modèle de facture intersectorielle. La Présidente a remercié le secrétariat pour cette excellente initiative propre à appuyer la promotion des travaux du Centre et a félicité les experts pour leur investissement, spécialement en ce qui concerne les activités de validation et de maintenance des bibliothèques.

Décision 19-08 de la Plénière : La Plénière a pris note des normes présentées par la Présidente et a demandé qu'elles continuent d'être mises à jour régulièrement.

35. La Présidente a présenté les trois réalisations concrètes du projet portant sur les chaînes de blocs, à savoir le Livre blanc : vue d'ensemble des applications pour le commerce de la technologie de la chaîne de blocs (ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/9), le Livre blanc sur l'application technique de la technologie de la chaîne de blocs aux produits du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/8) et le document informel intitulé *Blockchain in Trade Facilitation: Sectoral challenges and examples* (La technologie de la chaîne de blocs et la facilitation du commerce : défis sectoriels et exemples) (ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/INF.3), présenté à titre d'information. Les ouvrages précités avaient pour but de fournir des orientations de base sur la technologie de la chaîne de blocs, laquelle constitue la pierre angulaire des travaux futurs en la matière. Le potentiel de cette technologie dans divers secteurs d'activité y était également examiné. La Présidente a remercié le chef de projet et son équipe pour leur investissement dans ce domaine.

Décision 19-09 de la Plénière : La Plénière a pris note des documents ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/8 et ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/9 et attend avec intérêt la version finale du document ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/INF.3.

36. La Présidente a présenté le Livre blanc sur l'exploitation en temps réel des données de conteneurs intelligents pour parvenir à l'excellence dans la chaîne d'approvisionnement (ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/10). Cet ouvrage présentait les avantages et les cas d'utilisation possible des dispositifs relevant de l'Internet des objets qui étaient apposés à des conteneurs et montrait comment ces dispositifs pouvaient s'inscrire dans l'échange d'informations relatives à la chaîne d'approvisionnement mondiale. Il s'agissait de la première partie du projet. L'équipe chargée du projet mettrait également au point la spécification des exigences opérationnelles et des composantes techniques. La Présidente a remercié le chef de projet et son équipe pour leur investissement dans ce domaine.

Décision 19-10 de la Plénière : La Plénière a pris note du document ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/10.

37. La Présidente a présenté le Livre vert sur le tourisme durable (programmes d'immersion) (ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/11), ainsi que le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/INF.4, qui comprenait des cas d'utilisation pertinents. Cet ouvrage montrait comment les programmes d'immersion mis en place dans des régions rurales pouvaient contribuer à stimuler l'économie locale dans le respect des résidents et de l'environnement. La Présidente a remercié le chef de projet et son équipe pour leur investissement dans ce domaine.

Décision 19-11 de la Plénière : La Plénière a pris note du document ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/11 et du document informel ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/INF.4 en vue de créer plus tard un répertoire d'études de cas.

38. Le CEFACT-ONU continuait d'élaborer des guides explicatifs ayant pour objet de donner une description succincte et de haut niveau de son action dans les domaines techniques. Quatre guides ont été présentés à la Plénière pour qu'il en soit pris note, à savoir le Guide explicatif sur la version électronique de la Convention de l'OMI visant à faciliter le trafic maritime international (ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/12), le Guide explicatif sur les modèles de données de référence (ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/13), le Guide explicatif sur le commerce électronique (ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/14) et le Guide explicatif sur la simplification des formalités et des prescriptions en matière de documents requis (ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/15). La Présidente a remercié le secrétariat et les équipes chargées de ces projets d'avoir mis au point ces documents.

Décision 19-12 de la Plénière : La Plénière a pris note des documents ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/12, ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/13, ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/14 et ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/15 et soutient l'élaboration de nouveaux guides explicatifs.

39. Le secrétariat a présenté le rapport sur la cinquième Conférence internationale de la Commission économique pour l'Europe sur le guichet unique, qui s'était tenue à Casablanca en novembre 2018 (ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/16). Le but principal de cette manifestation était d'étudier la manière dont le guichet unique pouvait renforcer la compétitivité des opérateurs économiques et l'économie nationale en général.

Décision 19-13 de la Plénière : La Plénière a pris note du document ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/16.

40. Le secrétariat a présenté trois modules de formation destinés aux secteurs public et privé kirghizes, qui portaient sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la facilitation des procédures d'importation et d'exportation et la mise en place du guichet unique (ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/17 à 19). Il a également présenté le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/20, intitulé « Simplification des formalités et des prescriptions en matière de documents requis liées à l'importation, à l'exportation et au transit », qui constituera la première partie d'une série de modules de formation devant accompagner les pays dans la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges et, de manière plus générale, dans la mise en place des mesures de facilitation du commerce.

41. Les délégations de l'Allemagne et de l'Ukraine ont salué la diffusion des travaux du CEFACT-ONU, en particulier celle du document ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/20. Pour ce qui est des documents ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/17-19, elles ont invité le secrétariat à réviser le projet portant sur le matériel didactique afin de mettre davantage l'accent sur les réalisations concrètes du CEFACT-ONU. Le secrétariat a expliqué que les modules de formation avaient été conçus de manière à faire connaître tous les outils pertinents disponibles sur le sujet et souligné que le document, toujours à l'état de projet, continuerait d'être développé, sous réserve des ressources disponibles, en vue de mettre en place d'autres formations éventuelles dans la région.

Décision 19-14 de la Plénière : La Plénière a pris note du document ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/20 et attend avec intérêt la version révisée des documents ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/17 à 19.

IX. Structure, mandat, cahier des charges et procédures du CEFACT-ONU (point 8 de l'ordre du jour)

42. Le Bureau a élaboré un nouveau programme de travail pour la période 2019-2020 (ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/21). La Présidente a expliqué que ce document avait été préparé en consultation avec l'ensemble des experts du CEFACT-ONU et était fondé, comme le programme de travail précédent, sur le document de stratégie du CEFACT-ONU (ECE/TRADE/C/CEFACT/2016/20/Rev.1). Il prévoyait la poursuite des activités de base du CEFACT-ONU et avait été adapté pour suivre l'évolution des nouvelles technologies.

43. La délégation ukrainienne a demandé quand serait publiée la prochaine version du glossaire multilingue de la CEE. Le secrétariat a indiqué aux représentants que le travail de révision venait de commencer et qu'il espérait le voir arriver bientôt à son terme. Il a ajouté que la délégation chinoise avait gracieusement offert son aide pour la version chinoise de ce glossaire et a remercié la délégation ukrainienne d'avoir contribué à l'élaboration de la version russe.

44. Le représentant de Singapour a insisté sur l'importance de disposer de normes réglementant le commerce international. Son pays était intéressé et disposé à collaborer avec l'Australie pour mettre en œuvre le modèle de projet du CEFACT-ONU sur l'échange transfrontière des certificats d'origine préférentielle au sein d'un registre de chaîne de blocs.

Décision 19-15 de la Plénière : La Plénière a approuvé le programme de travail pour la période 2019-2020, document ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/21, ainsi que le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/21/Add.1.

45. À la demande des utilisateurs, le mandat et le cahier des charges du Groupe consultatif des technologies de pointe applicables au commerce et à la logistique ont été élaborés (ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/22/Rev.1) et présentés à la Plénière pour approbation. Ce groupe consultatif avait pour mission de suivre les besoins opérationnels liés aux technologies et de formuler des conseils et des avis qualifiés sur les exigences à respecter et les difficultés à surmonter pour déployer les technologies de pointe.

46. Le représentant des Pays-Bas a demandé au secrétariat d'expliquer comment les travaux des groupes consultatifs et des équipes de spécialistes s'articulaient avec la Plénière et les activités régulières du CEFACT-ONU. Le représentant de l'Allemagne a quant à lui demandé des explications sur la gestion des projets, le financement externe disponible pour ces groupes et les liens entre ces groupes et d'autres organisations. Le secrétariat a évoqué les directives aux fins de l'établissement et du fonctionnement d'équipes de spécialistes et de groupes similaires sous l'égide de la CEE-ONU (ECE/EX/2/Rev.1) et a rappelé que, conformément à ces directives, ces groupes faisaient rapport directement à l'organe dont ils relevaient, qui était en l'occurrence la Plénière du CEFACT-ONU. Il a également indiqué que le mandat de ces groupes était énoncé dans leur cahier des charges et que, dans le cas des groupes consultatifs et des équipes de spécialistes relevant de la Plénière du CEFACT-ONU, il n'était pas fait mention de la gestion de projets, car les éventuelles propositions de projet devaient être soumises au Bureau de la Plénière du CEFACT-ONU et suivre les procédures applicables à l'élaboration de projets. Il a aussi été expliqué que les organes intergouvernementaux de l'ONU n'étaient généralement pas chargés de la gestion de fonds, et que cette tâche était assurée sur une base volontaire. Le secrétariat a en outre confirmé que, conformément aux directives du Comité exécutif, ces groupes devaient travailler en coordination avec les autres organisations compétentes.

Décision 19-16 de la Plénière : La Plénière a approuvé le mandat et le cahier des charges visant à créer le Groupe consultatif des technologies de pointe applicables au commerce et à la logistique (document ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/22/Rev.1).

X. Groupe consultatif sur le Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE-ONU) (point 9 de l'ordre du jour)

47. La Présidente du Groupe consultatif sur le LOCODE-ONU a décrit les travaux menés par le Groupe au cours de la période écoulée, tels que présentés dans le document intitulé « Vue d'ensemble des activités se rapportant aux travaux du Groupe consultatif sur le LOCODE-ONU » (ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/24), ainsi que le rapport sur la deuxième réunion annuelle du Groupe (ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/23). Elle a évoqué les travaux effectués dans le domaine du renforcement des capacités relatives à l'utilisation du LOCODE-ONU, l'état d'avancement de la révision de la Recommandation n° 16, ainsi que l'importance de la procédure de demande de mise à jour de données et la nécessité de procéder à la refonte du système LOCODE-ONU afin de soutenir l'action du secrétariat. À ce sujet, elle a remercié la délégation chinoise d'avoir gracieusement proposé son aide pour la refonte.

Décision 19-17 de la Plénière : La Plénière a pris note des documents ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/23 et ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/24.

48. La Présidente du Groupe consultatif a en outre demandé une révision du mandat et du cahier des charges de son groupe (ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/17/Rev.1), ainsi que le renouvellement du mandat pour deux années supplémentaires. Elle a demandé aux membres de la Plénière de nommer des coordonnateurs nationaux s'ils ne l'avaient pas encore fait.

Décision 19-18 de la Plénière : La Plénière a approuvé le mandat et le cahier des charges révisés de ce groupe (ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/17/Rev.2) et renouvelé son mandat pour une nouvelle période de deux ans.

XI. Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches (point 10 de l'ordre du jour)

49. Le Président de l'Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches a décrit les travaux effectués au cours de la période écoulée, tels que présentés dans le document intitulé « Rapport sur les activités menées par l'Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches depuis la vingt-quatrième session plénière du CEFACT-ONU » (ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/25), ainsi que le rapport de la deuxième session de l'Équipe (ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/INF.5). Il a rappelé que l'objectif de l'Équipe était de promouvoir l'adoption du Protocole universel des Nations Unies pour l'échange de données relatives à la pêche (Protocole UN/FLUX), conçu par la CEE et d'autres normes favorisant la viabilité des pêches, ainsi que de fournir des conseils pour leur mise en œuvre. Il a également indiqué que de plus en plus d'organismes de gestion des pêches et de pays du monde entier adoptaient le Protocole UN/FLUX, et qu'une mise à jour de la norme était nécessaire en raison de son adoption récente par la Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Est (CPANE). Des experts de la bibliothèque de composants communs du CEFACT-ONU s'employaient à cette mise à jour dans le cadre d'un projet du CEFACT-ONU. Il a en outre évoqué la contribution de l'Équipe aux négociations sur les subventions aux activités de pêche qui étaient en cours à l'OMC, les travaux qui se poursuivaient au sein de l'Équipe sur l'apport que pouvait représenter le Protocole UN/FLUX à l'échange de certificats dans la chaîne d'approvisionnement (y compris quant au respect des normes de travail) et sa participation aux principales manifestations tenues l'année précédente, notamment la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 (organisée conjointement par la CNUCED, la CEE, la FAO et le PNUE). Enfin, il a évoqué le soutien fourni par la DG MARE de la Commission européenne pour mettre au point des supports de communication visant à diffuser la norme.

Décision 19-19 de la Plénière : La Plénière a pris note des documents ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/25 et ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/INF.5.

50. Le Président de l'Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches a demandé une révision du mandat et du cahier des charges de son équipe (ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/16/Rev.1), ainsi que le renouvellement du mandat pour deux années supplémentaires. L'Italie a salué les travaux de l'Équipe de spécialistes et le rôle important qu'elle jouait dans la réalisation de ODD 14, et s'est déclarée favorable à la prolongation de son mandat. L'Union européenne a elle aussi exprimé son appui à la prolongation du mandat et évoqué le rôle central que jouaient les experts de la Commission européenne dans l'élaboration de la norme au sein du CEFACT-ONU. Il a été rappelé que l'adoption de cette norme était devenue obligatoire dans les États membres de l'Union européenne et que la Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Est s'employait à la faire adopter par ses parties contractantes (notamment le Danemark, la Fédération de Russie, l'Islande et la Norvège, en plus de l'Union européenne). La FAO l'appliquait également dans le Fichier

mondial des navires de pêches et plusieurs pays situés dans d'autres régions du monde (par exemple la Thaïlande) et des organisations régionales de gestion des pêches envisageaient de l'utiliser. La délégation de l'Union européenne a rappelé que le Protocole UN/FLUX était la seule norme internationale de gestion des stocks de poisson et indiqué que l'Union soutenait l'élaboration de supports de communication visant à promouvoir son utilisation.

Décision 19-20 de la Plénière : La Plénière a approuvé le mandat et le cahier des charges révisés de cette équipe (ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/16/Rev.2) et a renouvelé son mandat pour une nouvelle période de deux ans.

XII. Futurs défis à relever dans les domaines de la facilitation du commerce et des transactions électroniques (point 11 de l'ordre du jour)

51. Des intervenants de la CNUCED, du CCI et de l'OMC ont fait part de leurs vues concernant les futurs défis à relever dans les domaines de la facilitation du commerce et du commerce électronique.

52. L'OMC a fait le point sur les progrès réalisés par ses États membres dans la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges et a souligné le rôle important que jouait le CEFACT-ONU dans la mise en place de mesures clefs, telles que la création de comités nationaux de facilitation des échanges et l'élaboration et la mise en œuvre de normes internationales électroniques en vue de la facilitation du commerce. Elle a également évoqué le rôle de la CEE au sein du groupe des organisations visées à l'annexe D+ qui appuient la coordination des activités de renforcement des compétences et d'assistance technique en vue de la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges. Enfin, il a été question de l'enquête des commissions régionales de l'ONU sur la facilitation du commerce et le commerce sans papier, présentée à la dernière Conférence ministérielle de l'OMC à Buenos Aires en décembre 2017, qui était un outil important pour évaluer les résultats obtenus par les pays en matière de facilitation du commerce durable et numérique.

53. La CNUCED a elle aussi fait référence à l'excellente coopération entretenue avec la CEE et le CEFACT-ONU, notamment dans le cadre des évaluations des besoins en matière de facilitation du commerce qui avaient été effectuées en Azerbaïdjan, au Kazakhstan, au Bélarus et en Ukraine, ainsi que de la mise en œuvre du programme de la CNUCED pour l'autonomisation des comités nationaux de facilitation des échanges. Les lignes directrices pour l'élaboration de feuilles de route sur la facilitation du commerce avaient été largement utilisées par la CNUCED et la Banque mondiale, et de telles feuilles de route avaient été créées dans plus de 20 pays du monde entier. Enfin, il a été question des domaines prioritaires dans lesquels des travaux conjoints pourraient être réalisés, lesquels porteraient notamment sur l'appui au bon fonctionnement des comités nationaux de facilitation du commerce, la mise en œuvre de mesures de facilitation du commerce allant au-delà de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges et la dimension régionale de la facilitation du commerce.

54. Le CCI soutenait les entreprises par le renforcement des capacités et la coopération technique. Les travaux entrepris par le CCI pour faciliter le commerce (notamment l'appui au traitement avant l'arrivée, la mise au point de modèles de gestion intégrée des risques et le renforcement des capacités des autorités nationales chargées du contrôle des frontières) ont été présentés. Le CCI était conscient de la nécessité d'utiliser des solutions électroniques novatrices pour faciliter le commerce. Les utilisateurs s'étaient largement référés aux directives concernant l'analyse des procédés commerciaux de la CEE et de la CESAP. Des exemples de travaux collaboratifs ont été cités, notamment la publication conjointe des modules de formation destinés aux entreprises et la mise à jour du Guide pratique relatif à la facilitation du commerce. À propos de ce dernier, le CCI a appuyé l'élaboration d'un itinéraire à suivre pour l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges et d'un autre pour les PME et la facilitation du commerce. Le CCI a collaboré avec la CEE et la CNUCED pour élaborer des notes techniques sur la facilitation du commerce.

55. Le secrétariat a présenté les mises à jour du Guide pratique relatif à la facilitation du commerce, qui a été élaboré en collaboration avec le CCI et en consultation avec d'autres organisations jouant un rôle clef dans la facilitation du commerce, telles que la CNUCED, l'OMD, l'OMC et la CESAP. La nouvelle version comprenait des informations actualisées sur l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges et deux nouveaux itinéraires à suivre. Le secrétariat a également présenté ses travaux relatifs aux enquêtes mondiales et régionales sur la facilitation du commerce, dans le cadre desquels il coopérait avec les commissions régionales, ainsi que la nouvelle plateforme en ligne pour l'évaluation dynamique des pays quant à la mise en œuvre de mesures en faveur de la facilitation du commerce durable et numérique. Il a demandé à toutes les délégations du CEFACT-ONU de bien vouloir répondre aux questions de l'enquête et de soumettre le document au coordonnateur de leur région.

56. La délégation sénégalaise a souligné qu'il était nécessaire de coordonner l'aide apportée par les donateurs, en particulier pour ce qui était de la manière dont le guichet unique était mis en œuvre dans la région africaine. Elle a en outre attiré l'attention sur les problèmes liés à l'acceptation de la validité juridique des documents électroniques, qui variaient selon les pays, et a demandé si des travaux avaient été entrepris sur ce point. La CNUCED a répondu que les différentes approches du guichet unique étaient un défi auquel elle devait souvent faire face en raison du grand nombre d'interprétations et de prestataires de services différents. Elle a également indiqué que des réunions de donateurs étaient organisées en vue de l'adoption de mesures communes. Le CCI a répondu que, dans un premier temps, il passait en revue les cadres juridiques et réglementaires nationaux relatifs à l'échange électronique de certificats et que, dans un deuxième temps, il envisagerait une phase de reconnaissance mutuelle, qui n'avait pas encore débuté. Le CEFACT-ONU a rappelé aux représentants qu'il avait entrepris de rédiger un livre blanc sur un environnement transfrontière sûr, qui était susceptible de déboucher sur un futur projet de cadre pour une reconnaissance intergouvernementale mutuelle et technologiquement neutre, et qu'un projet sur le certificat d'origine préférentielle avait récemment été lancé.

57. Faisant suite à la décision 18-25 de la Plénière, le secrétariat a poursuivi ses travaux visant à promouvoir la transparence et la traçabilité des chaînes de valeur durables dans les secteurs de l'habillement et de la chaussure à l'appui de l'ODD 12. Ses conclusions, fondées sur une enquête approfondie qui avait été menée auprès du secteur des entreprises, étaient présentées dans le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/26. L'objectif de l'enquête était de recueillir des avis sur les difficultés et les perspectives liées à ces travaux, de définir des priorités pour la mise en place d'un système solide permettant d'améliorer la visibilité de la chaîne de valeur dans ce secteur complexe, et de promouvoir les modes de production et de consommation durables conformément au Programme 2030.

58. La sémantique était l'un des aspects centraux des échanges électroniques d'informations et constituait un volet fondamental de l'action du CEFACT-ONU. Le secrétariat a présenté un rapport sur l'importance de la sémantique en ce qui concerne la syntaxe des échanges d'information et sur la manière dont elle soutenait la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges et de l'ODD 17 du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce rapport portait la cote ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/27.

Décision 19-21 de la Plénière : La Plénière a pris note des documents ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/26 et ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/27 et demandé au secrétariat d'élaborer des rapports similaires pour les prochaines séances plénières.

XIII. Questions diverses (point 12 de l'ordre du jour)

59. Le représentant de la Thaïlande a invité tous les participants à assister à la réunion du Conseil Asie-Pacifique pour la facilitation du commerce et le commerce électronique, qui se tiendrait à Bangkok du 22 au 24 mai 2019. En plus d'être une réunion ordinaire de mi-parcours consacrée en particulier à la remise des prix e-Asia 2019, elle permettrait à plusieurs groupes de travail de se réunir à cette occasion, notamment le groupe de travail chargé des voyages, du tourisme et des loisirs, celui de la méthodologie et celui de la technologie. Des projets de certificat phytosanitaire électronique et de certification électronique seraient également étudiés.

60. La CEE et la CNUCED ont remercié la délégation chinoise pour son accueil chaleureux lors du Forum de Hangzhou, en octobre 2018, et pour le soutien fourni à cette occasion. La délégation chinoise s'est déclarée heureuse d'avoir organisé cette manifestation très fructueuse et a apprécié les lignes directrices du secrétariat sur la conduite des activités du CEFACT-ONU. Elle a également invité le CEFACT-ONU à organiser une autre manifestation à Xiamen, vers la fin de l'année 2019, qui pourrait par exemple porter sur le LOCODE-ONU ou sur les normes du CEFACT-ONU relatives au commerce électronique.

61. La délégation indienne a rappelé aux participants que la CESAP avait conclu un accord-cadre sur le commerce transfrontière sans papier, qui entrerait en vigueur lorsque cinq pays membres l'auraient ratifié. La Chine, le Cambodge, l'Iran et l'Arménie avaient signé cet accord-cadre, sans l'avoir encore ratifié, et l'Azerbaïdjan devait encore y adhérer. La délégation a expliqué que cet accord-cadre serait très important dans le cadre de l'échange électronique transfrontière de données sur la reconnaissance mutuelle. Elle a encouragé les commissions régionales à contribuer à cette initiative.

62. La délégation du Sénégal a rendu compte d'un projet de l'Alliance africaine pour le commerce électronique visant à créer une plateforme pour l'échange électronique de documents dans le but de stimuler le commerce intra-africain et a remercié le secrétariat pour son exposé sur la sémantique, figurant dans le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/27, qui devrait être pris en compte dans le cadre de ce projet.

XIV. Adoption des décisions et du projet de rapport de la vingt-cinquième session (point 13 de l'ordre du jour)

Décision 19-22 de la Plénière : La Plénière a adopté les décisions prises à la vingt-cinquième session ainsi que le présent rapport, portant la cote ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/2.